

# Charte des militant-e-s bénévoles

**Etre militant-e** : le militantisme désigne le soutien actif à une cause, à un idéal.

**Etre bénévole** : Est bénévole toute personne qui s'engage librement pour mener une action non salariée en direction d'autrui, en dehors de son temps professionnel et familial.



## **Vocation de l'association**

- Dénoncer et lutter contre toutes les formes de violences à caractère sexiste faites aux femmes au sein du couple
- Soutenir les femmes victimes de violences et leurs enfants
- Promouvoir les relations égalitaires femme-homme et prévenir les comportements sexistes

## **Missions**

- Donner aux femmes victimes de violences sexistes au sein du couple les moyens pour se dégager des violences
- Agir sur les transformations des mentalités auprès des filles et des garçons dès l'âge de 15 ans du département
- Renforcer les compétences des partenaires du département en matière de violences faites aux femmes au sein du couple

## **Les principes éthiques**

1. Partage de l'analyse féministe des violences faites aux femmes, intégrant l'histoire collective de celles-ci et le statut inégalitaire des femmes tout au long des siècles
2. Engagement coopératif pour l'émancipation des femmes : transmissions et partages de connaissances, soutien de la parole de chacune, l'expérimentations de conduites non stéréotypées, incitation à la prise de parole en public et dénonciation de tout acte, loi ou dispositif préjudiciable au respect de la dignité des femmes
3. Chaque femme confrontée aux violences est accueillie avec bienveillance, des moyens sont mis en œuvre pour renforcer le sentiment de sécurité de chacune.
4. L'association assure à chacune la confidentialité nécessaire à l'ouverture de la parole.

## Organigramme

### Conseil d'administration

Présidente : Marie Noëlle BASTARD - Trésorière : Sylvie ESPENEL  
Secrétaire : Sophie SALAGER  
Autre membre : Monique DELDORTE

### Directrice

Anne VAN DEN ESHOF

Directrice adjointe  
Delphine DEVIGNY

- - - -  
Secrétaire de Direction  
Saïda HAMDİ

### Consultantes socio-juridiques

Emilie MERCIER-GALLAY - Agnès DEMEYRIER  
Caroline NOULLET – Adeline SOUDAN – Jade  
LEPAUL-PICOLET

### Consultant technique

Gilles MOUSSOUX

# **Engagement réciproque**

## **L'association reconnaît le bénévolat comme une ressource indispensable à son bon fonctionnement et s'engage :**

- A accueillir le/la militant-e bénévole et à lui présenter l'association, ses objectifs, son fonctionnement.
- A présenter l'équipe (C.A., salariées et autres bénévoles) et à faire visiter les locaux dans lesquels elle/il va exercer son activité.
- A favoriser son accueil et son intégration.
- A communiquer une information claire sur l'association, ses objectifs et son fonctionnement, en mettant en place des réunions périodiques pour favoriser cette communication.
- A aider chacun-e à s'épanouir par des activités prenant en compte les envies, les disponibilités, la motivation, et les compétences de la personne.
- A créer du lien par la mise en place de temps conviviaux.
- A améliorer le savoir-faire de chacun-e par un transfert de connaissances, des temps de réflexion en commun et d'éventuelles formations.
- A mettre en place une couverture des bénévoles par une assurance adéquate.

## **La/le militant-e bénévole s'engage à :**

- Adhérer aux valeurs, à l'éthique et à l'analyse politique féministe du projet associatif de l'association.
- Se conformer aux objectifs de l'association.
- Respecter l'organisation et les fonctionnements de l'association.
- Agir de façon responsable et solidaire à la promotion et au développement de l'association suivant les orientations fixées par l'assemblée générale et mise en œuvre par le conseil d'administration.
- Assurer la ou les activités choisies avec sérieux et assiduité.
- Collaborer dans un esprit de compréhension mutuelle avec les autres bénévoles et les professionnel-le-s.
- Participer, sauf cas de force majeure, à la totalité des travaux des commissions choisies et aux réunions du collectif.
- Être mobilisé-e sur les événements du 8 mars et du 25 novembre.